

## AVIS À TOUS LES MEMBRES

### Mon syndicat est-il en accord ou non?

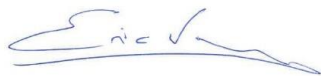
Pour faire suite à de nombreux appels de nos membres depuis le début de l'année scolaire, le syndicat est intervenu auprès de l'employeur afin de faire cesser toute ambiguïté et rétablir la situation.

L'arrivée du Covid-19 a apporté son lot de transformations de votre travail (horaire, tâches, etc.). Certaines directions d'école, de centre ou de service colportaient des rumeurs à l'effet que le syndicat était en accord avec celles-ci.

Sachez que l'employeur exerce son droit de gérance en lien avec des arrêtés ministériels, des directives du ministère et celles du gouvernement.

**Votre syndicat local n'a entériné aucune entente de ce genre en votre nom.**

Si vous êtes témoins de situation du genre ou bien si vous avez des questions en regard de vos droits, nous vous demandons de communiquer avec nous [spstl@videotron.ca](mailto:spstl@videotron.ca) ou 450 424-4626.



Éric Vézina, président